

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR
- **UFI: N02P-808K-Q003-YF6Q**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de préservation de corrosion
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
- SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
 · 37 Rue Pré Didier Tél. : +33 (0)4 76 75 42 38
 · Z.I.
 · F-38120 FONTANIL CORNILLON E-Mail : info@soloplast.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59
 · <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement :**
 Attention

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

- **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **2.3 Autres dangers**

Le pétrole de naphte /distillat de pétrole/l'huile lubrifiante correspond aux conditions à ne pas être classifié cancérigène (<0,1% benzène alt.<3% (p/p) extrait DMSO (IP 346)).

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable

- **vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs

- **Composants dangereux:**

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336, EUH066	25-<50%
---	--	---------

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:** Rincer la bouche avec eau. Contacter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Filter A

- **Protection des mains:**
Pas nécessaire
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
Recommended thickness of the material: $\geq 0,12$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
> 480 min.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 4)

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- État physique

Liquide

- Couleur:

Noir

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

154-193 °C (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques)

Inflammable.

- Inflammabilité

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

0,7 Vol % (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques)

- Supérieure:

6 Vol % (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques)

- Point d'éclair

36 °C (DIN 53213, Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques)

- Température d'auto-inflammation

>200 °C (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques)

- Température de décomposition:

Non déterminé

- pH

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

- Viscosité:

- Viscosité cinématique à 40 °C

>20,5 mm²/s

- Dynamique à 20 °C:

152.000 mPas

- Solubilité

- l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

- Pression de vapeur à 20 °C:

3 hPa (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques)

- Pression intérieure :

- Pression de vapeur à 50 °C:

13 hPa

- Densité et/ou densité relative

- Densité à 20 °C:

1,27 g/cm³ (DIN 51757)

- Densité relative.

Non déterminé

- Densité de vapeur:

Non déterminé

- 9.2 Autres informations

- VOC (EU):

26,15 %

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 5)

· VOC (EU):	332,1 g/l
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	26,2 %
· Teneur en substances solides:	74,9 % (DIN 53216)
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	Néant
· Gaz inflammables	Néant
· Aérosols	Néant
· Gaz comburants	Néant
· Gaz sous pression	Néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	Néant
· Substances et mélanges autoréactifs	Néant
· Liquides pyrophoriques	Néant
· Matières solides pyrophoriques	Néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	Néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant
· Liquides comburants	Néant
· Matières solides comburantes	Néant
· Peroxydes organiques	Néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant
· Explosibles désensibilisés	Néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (rab)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable

• **vPvB:** Non applicable

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 7)

- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Traiter comme déchet dangereux.

- **Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** UN1139

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR/RID/ADN** 1139 SOLUTION D'ENROBAGE
- **IMDG, IATA** COATING SOLUTION

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR/RID/ADN**



- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

- **IMDG, IATA**



- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Label** 3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: 	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category 	Sans objet 30 F-E, <u>S</u> -E A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	Non applicable
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	La classification de transport ADR/IMDG est basée sur des emballages >450 litres. D'autres classifications peuvent s'appliquer pour d'autres unités d'emballage.
<ul style="list-style-type: none"> · ADR/RID/ADN · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · Remarques: 	3 D/E ≤ 450 l: -
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> · Remarques: 	≤ 450 l: -
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

(suite de la page 9)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:** Tableau des maladies professionnelles: N° 84

- **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	26,2

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.

- **Contact:** CS@diffutherm.nl

- **Date de la version précédente:** 13.10.2023

- **Numéro de la version précédente:** 17

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 27.05.2026

Révision: 24.02.2026

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE 1L NOIR

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite de la page 10)

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR